Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_137-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	34
Votants	39

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 19/12/2025

L'an 2025, le 18 décembre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 12 décembre 2025, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Olivier BERNARD, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Vincent MELCION, Marcel PIOT, Annabelle QUENTEL, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS.

Remplacements :

Pouvoir(s) : Stephan DUPE pouvoir à Benoit SOHIER, Olivier IBARRA pouvoir à Vincent MELCION, Jean-Luc LEGRAND pouvoir à Odile DELAHAIS, Etienne MENARD pouvoir à Christelle BROSSELLIER, Jean Pierre MOREL pouvoir à Evelyne SIMON GLORY.

Absent(s) excusé(s) : Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Stephan DUPE, Olivier IBARRA, Jean-Luc LEGRAND, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Benoit VIART.

Absent(s) : Joel LE BESCO, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE, Erick MASSON, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Vincent DAUNAY

N° 2025-12-DELA- 137 : Fonds EAC : Attribution de subventions aux écoles pour l'année 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_137-DE

1. Cadre règlementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et l'article L. 2311-7 relatif à l'attribution des subventions ;
- Vu la délibération N° 2024-05 DELA-49 : « Création d'un fonds E.A.C. (éducation artistique et culturelle) » du 30 mai 2024 ;
- Vu l'adoption du budget primitif 2025 ;

2. Description du projet :

Un fonds de soutien relatif à l'attribution de subvention pour des projets EAC en milieu scolaire a été créé lors du conseil communautaire du 30 mai 2024. Il a pour objectif de permettre aux élèves de participer à des projets culturels en incitant les enseignants à initier des projets dans l'année.

Il est encadré par un règlement d'attribution qui précise les structures et demandes éligibles, ainsi que la procédure et le calendrier d'attribution.

C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail composé d'adjoints et de conseillers municipaux délégués à la culture s'est réuni le 8 octobre 2025 afin d'instruire les demandes de subvention déposées dans le cadre de l'appel à projet 2025.

3. Aspects budgétaires :

Pour rappel, la Communauté de communes a fixé un plafond de pourcentage de financement des projets à hauteur de 50% maximum du budget prévisionnel du projet et de 20% maximum de l'enveloppe globale de subvention dédiée à ce fonds. Elle ne s'engage toutefois pas à financer à hauteur de ces plafonds. Une enveloppe de 5 000 € a été prévue au budget 2025 pour financer les projets présentés par les écoles.

Il est rappelé que **le montant sollicité peut être différent du budget total du projet.**

Les propositions d'attribution formulées par le groupe de travail sont détaillées ci-dessous.

Bénéficiaires	Projets	Crédits CCBR proposés en 2025
Ecole Sainte-Anne - Combourg	Fresque murale	1 100 €
Ecole La Petite Courcière - Plesder	Ateliers gravure	510 €
Ecole publique – Saint-Thual et La Baussaine	Fresque murale	500 €
Ecole Les Jours Heureux - Pleugueneuc	Festival Vortex - Journées scolaires	600 €
Ecole publique – Cuguen	Résidence d'artistes	0 €
Ecole publique – Cardroc	Interventions éducation à l'image et au cinéma	231 €
Ecole Lucie Aubrac - Saint-Domineuc	Projet musical « Retour vers les 80's »	1 100 €
Ecole Fanny Dufeil – Mesnil-Roc'h	- Festival Vortex - Conte musical	450 € 0 €
Ecole de la Liberté - Québriac	Réalisation sculptures d'animaux	202,50 €
TOTAL		**4 693,50 €**

Avis du Bureau communautaire en séance du 4 décembre 2025 : FAVORABLE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_137-DE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** pour l'exercice 2025 le versement des montants de subventions déterminées ci-dessus ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions relatives au versement des subventions, ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Vincent DAUNAY
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé